

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-deux mai, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Madame MARTIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes MARTIN, BEAUREPAIRE,
LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI,
DEUX, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP,
LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, CORNETI, DUBOIS,
HUCHET, LE VACON.

Date de convocation

16 mai 2019

A l'exception de :
Monsieur PELLETEUR se retire lors du débat et du vote.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

22 MAI 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

6/ EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Présents ---- 27

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

Votants ----- 32

EXPOSE :

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
le compte administratif de l'exercice 2018 est soumis pour approbation au Conseil
Municipal.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Les résultats du budget principal et des budgets annexes s'établissent, au titre de
l'exercice 2018, de la façon suivante :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		1 626 592,06 €	1 626 592,06 €
b/ Investissement (c/001)	842 773,07 €		- 842 773,07 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	20 162 913,49 €	24 703 378,69 €	4 540 465,20 €
<i>mouvements réels</i>	16 595 987,88 €	24 502 441,99 €	7 906 454,11 €
<i>mouvements d'ordre</i>	3 566 925,61 €	200 936,70 €	- 3 365 988,91 €
b/ Investissement	10 476 696,98 €	8 964 742,68 €	- 1 511 954,30 €
<i>mouvements réels</i>	10 275 760,28 €	2 397 817,07 €	- 7 877 943,21 €
<i>mouvements d'ordre</i>	200 936,70 €	3 566 925,61 €	3 365 988,91 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	20 162 913,49 €	26 329 970,75 €	6 167 057,26 €
b/ Investissement	11 319 470,05 €	8 964 742,68 €	- 2 354 727,37 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			3 812 329,89 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement	8 548,00 €	- €	- 8 548,00 €
b/ Investissement	2 504 594,72 €	607 699,54 €	- 1 896 895,18 €
c/ Global	2 513 142,72 €	607 699,54 €	- 1 905 443,18 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			1 906 886,71 €
a/ Fonctionnement	20 171 461,49 €	26 329 970,75 €	6 158 509,26 €
b/ Investissement	13 824 064,77 €	9 572 442,22 €	- 4 251 622,55 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		16 342,72 €	16 342,72 €
b/ Investissement (c/001)		188 839,99 €	188 839,99 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	771 296,74 €	806 091,19 €	34 794,45 €
<i>mouvements réels</i>	636 633,37 €	759 966,19 €	123 332,82 €
<i>mouvements d'ordre</i>	134 663,37 €	46 125,00 € -	88 538,37 €
b/ Investissement	69 738,66 €	144 663,37 €	74 924,71 €
<i>mouvements réels</i>	23 613,66 €	10 000,00 € -	13 613,66 €
<i>mouvements d'ordre</i>	46 125,00 €	134 663,37 €	88 538,37 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		- €	- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	771 296,74 €	822 433,91 €	51 137,17 €
b/ Investissement	69 738,66 €	333 503,36 €	263 764,70 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			314 901,87 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement	13 184,99 €	-	13 184,99 €
c/ Global	13 184,99 €	- € -	13 184,99 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			301 716,88 €
a/ Fonctionnement	771 296,74 €	822 433,91 €	51 137,17 €
b/ Investissement	82 923,65 €	333 503,36 €	250 579,71 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		56 011,07 €	56 011,07 €
b/ Investissement (c/001)			- €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	111 162,09 €	55 151,02 €	56 011,07 €
<i>mouvements réels</i>	111 162,09 €	55 151,02 €	56 011,07 €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
<i>mouvements réels</i>	- €	- €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	111 162,09 €	111 162,09 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			- €
a/ Fonctionnement	111 162,09 €	111 162,09 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €

Une note de présentation du compte administratif 2018 est jointe à la présente délibération.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 15 mai 2019,
- ⇒ Considérant le compte administratif 2018 soumis à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire en exercice, se retire lors du débat et du vote.

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur CORNETI, Monsieur BELLINOT, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Monsieur LE VACON et Madame BERTHELIER),

- Désigne Madame MARTIN pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.
- Donne acte de la présentation du compte administratif, tel qu'il est résumé ci-après pour le budget principal et les budgets annexes.
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.